## <u>Contactless : un mode de paiement qui continue à séduire les Marocains</u> Technologie

Posté par: Visiteur

Publié le : 27-04-2023 10:34:52

Le paiement sans contact, également connu sous le nom de "paiement contactless", poursuit sa fulgurante expansion à même de devenir un mode de paiement privilégié pour les Marocains, en particulier les jeunes qui sont en quête de rapidité et facilité.

Ce fort engouement a été essentiellement boosté par l'avènement, en 2020, de la crise sanitaire liée à coronavirus laquelle a instauré une prise de conscience de l'utilité de l'usage de ce mode de paiement.

Concrètement, le taux du nombre de transactions sans contact est passé de 4,7% en janvier 2020 à 25% en décembre de la même année et de 1,5% à 11,1% pour ce qui est des montants réglés en mode « Contactless », d'après le Centre monétique interbancaire (CMI).

Cette performance s'est confirmée également en 2021, avec un ratio contactless de 35,6% en nombre d'opérations et de 15,7% en montant, avant de prendre davantage d'ampleur et afficher un taux de 52,1% en nombre et de 29,5% en montant au titre de l'année 2022.

Banques : plus de 14,1 millions de cartes disposent de la fonctionnalité « contactless »

Les cartes bancaires constituent au Maroc le principal moyen de paiement sans contact. Selon le récent rapport du CMI sur l'activité monétique, l'encours des cartes bancaires émises par les émetteurs marocains s'est situé à 19 millions de cartes en circulation, dont plus de 14,1 millions de cartes avec la fonctionnalité du sans contact.

Ainsi, à une distance inférieure à 4 cm entre la carte et le terminal, l'usager se sent en sécurité avec ce mode de paiement alternatif par flux électronique. Il effectue ses transactions sans avoir à insérer sa carte dans un terminal ou à composer un code confidentiel.

Une telle rapidité et efficacité poussent nombre de consommateurs à opter pour ce mode de paiement qui reste, toutefois, limité par le montant plafond pour chaque transaction, lequel est fixé à 400 dirhams pour le CMI.

Quid des autres moyens de paiement sans contact ?

Outre les cartes bancaires, la fonction contactless est présente aussi sur les téléphones. La technologie de communication en champ propre (Near Field Communication), qui est à ses débuts au Maroc, permet l'utilisation sans contact d'une carte ou d'un téléphone portable.

Lors d'une transaction sans contact, les informations sont échangées et transmises par ondes radio entre la carte ou le téléphone portable et le terminal de paiement.

http://www.agadirinou.com

Les paiements mobile ou M-wallet est un marché en émergence au Maroc, ils constituent aussi un moyen de paiement sans contact. Commercialisé par les établissements de paiement (EDP) agréés par Bank Al-Maghrib (BAM), sous la marque Maroc-pay, ce service se veut un vecteur central de l'inclusion financière.

Selon les statistiques publiées par Bank Al-Maghrib à fin 2021, 19 offres M-Wallets ont été présentes sur le marché, dont 13 émises par des établissements de paiement totalisant un encours de plus de 6,3 millions de M-Wallets émis.

Ce service est fourni principalement par les EDP. Pour ce faire, il suffit d'ouvrir un compte de paiement qui est disponible en trois niveaux, plafonnée respectivement à 200, 5.000 et 20.000 dirhams. Ce compte de paiement peut être alimenté par dépôt d'espèces ou par virement, à partir d'un compte bancaire ou d'un autre compte de paiement, et permettra aux clients d'effectuer des paiements auprès des commerçants acceptants, via le code QR (Quick Response).

Développées il y a une quinzaine d'années, selon les pays, les entreprises actuelles spécialisées dans les paiements mobiles ont eu des précurseurs qui ont ouvert la voie et connu des trajectoires plus ou moins éclatantes. Il s'agit de DocomoNTT au Japon (2004), M-Pesa au Kenya (2007), Google Wallet et Starbucks aux Etats-Unis (2011), MobilePay au Danemark (2013), ApplePay (2014).

MAP